

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE DTU SOUFFLAGE 45.11

LES
ANTISÈCHES



ISOVER



Pré-visite technique obligatoire

Elle consiste en un état
des lieux du chantier.

Un compte-rendu doit
être remis au client.

ISOVER VOUS AIDE
Un modèle
de compte-rendu
est disponible
sur isover.fr



Cas de pose d'une membrane

La pose d'une membrane
est nécessaire dans 3 cas :

- **Plancher bois de type lambris**
(ou quand le plancher du comble ne
permet pas d'assurer l'étanchéité à l'air).
- **Couverture en bardeaux bitumés**
- **Zone très froide**

Si le bâtiment est climatisé (hors DTU),
et si le plancher est perméable à la vapeur
d'eau (plancher léger), alors ISOVER
recommande l'usage de la **membrane**
Vario® Xtra.



Déflecteur obligatoire

**Sa hauteur doit dépasser
de 10 cm celle de
l'isolant.**

Le déflecteur permet
d'éviter que l'isolant
soit en contact avec
la couverture afin de
**maintenir la circulation
de l'air.**

Il peut être composé de :

- Bandes d'écran
de sous-toiture
- Métal
- Bois
- Contreplaqué
- BA13



Rénovation : attention au poids !

En rénovation sans
modification du plancher
existant, **la masse totale
de l'isolant est limitée
à 10 kg/m².**

**En plafond plaques
de plâtre** avec **ossatures
écartées de 600 mm**
les dispositions du DTU
25.41 stipulent de souffler
maximum 6 kg/m².

*Ces informations n'engagent
pas la responsabilité d'ISOVER.
Veuillez vous référer au DTU 45.11
pour plus de précisions.
ISOVER ne saurait d'aucune manière
et en aucun cas être tenu de réparer
d'éventuels dommages directs ou indirects.*

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE DTU SOUFFLAGE 45.11

LES ANTISÈCHES



ISOVER



Spots lumineux

Des **protections** doivent **obligatoirement être mises en œuvre** sur les **éléments dégagant de la chaleur** avant la pose de l'isolation (transformateurs électriques, spots lumineux, y compris LED).

ISOVER a développé **ISOSPOT**, la solution idéale pour protéger ces éléments :

- Incombustible
- Fabriqué à partir de 80 % de verre recyclé
- Peu encombrant



NOUVEAU



Trappe de visite

Le **contour de trappe** doit **dépasser de 5 cm l'épaisseur de l'isolant**.

La trappe doit être isolée avec un isolant semi-rigide, avec un R au moins égal à celui de l'isolant soufflé.

BON À SAVOIR
Isoconfort 35 en 280 mm :
R= 8 en une seule couche !



Boîtiers électriques et VMC

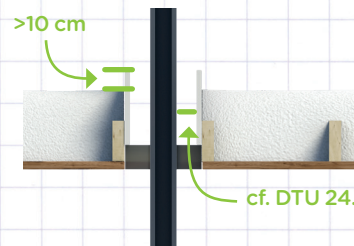
Une **étiquette signalétique** doit être **appliquée** par l'entreprise en charge du soufflage de l'isolation sur **chaque tableau électrique**, pour tous les futurs corps de métier du bâtiment.

Les **VMC** doivent être **relevées au-dessus du volume de l'isolant**.



Conduit de cheminée

L'**arrêtoir*** doit avoir une hauteur de **+10 cm** par rapport à l'**isolant soufflé**.



* Il peut être composé d'une plaque de :

- . métal
- . bois
- . plâtre

Ou d'un panneau rigide d'isolant classé au moins A2-s1, d0

cf. DTU 24.1

En l'absence d'élément permettant d'établir les distances de sécurité définies dans le DTU 24.1, il faut appliquer :

- 8 cm (conduit métallique)
- 10 cm (conduit maçonné)
- 3 fois le diamètre du conduit (conduit de raccordement avec un minimum de 37,5 cm)